

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

28 OCTOBRE 2005

PROPOSITION DE RÉOLUTION

RELATIVE À LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DÉPOSÉE PAR **M. JEAN-LUC CRUCKE.**

TABLE DES MATIÈRES

PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	3
--	---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Considérant que la Communauté française a une compétence indéniable en matière de sport, d'éducation physique et de vie en plein air, attribuée par la Loi spéciale du 8 août 1980 de Réformes institutionnelles ;

Considérant que la Communauté française place le sport parmi ses priorités en tant que facteur d'émancipation de l'Être humain, de bien-être et de vitalité pour tous ;

Considérant qu'un citoyen sur quatre de la Communauté française pratique régulièrement une activité sportive, qu'on compte 450.000 sportifs licenciés, 100.000 bénévoles, 6300 clubs sportifs, 300 centres sportifs et 64 fédérations ;

Considérant l'importance sociale et économique du secteur sportif et considérant la qualité du travail accompli par la majeure partie des acteurs du monde sportif en Communauté française ;

Considérant que le Gouvernement de la Communauté française s'est engagé, via sa déclaration de politique communautaire et via son ministre des Sports, à privilégier le rôle premier du sport, à renforcer l'accès au sport, à soutenir le sport à l'école et le sport d'élite, à valoriser le personnel sportif et l'éthique dans le sport et à accroître les moyens budgétaires consacrés à la politique sportive ;

Considérant, malheureusement, la faible cohérence entre les paroles et les actes mais également le manque récurrent de moyens budgétaires qui empêche une véritable valorisation du sport en Communauté française ;

Considérant également l'appel au secours lancé par l'Association Interfédérale du Sport Francophone en faveur des fédérations sportives qui éprouvent des difficultés croissantes à exercer leurs missions de par leur manque structurel de moyens budgétaires suffisants ;

Considérant que la politique sportive de la Communauté française ne pourra retrouver un nouvel élan qu'avec la mobilisation de tous les acteurs, la mise à disposition de nouveaux moyens, une meilleure connaissance du sport par les élites politiques et par la mise en œuvre de mesures ambitieuses et partagées par le plus grand nombre ;

Le Parlement de la Communauté française demande au Gouvernement de la Communauté fran-

çaise :

- d'accorder de nouveaux moyens au sport à concurrence d'un doublement du budget attribué à la division organique « sport » en l'accompagnant d'un plan concerté et global de relance du sport en Communauté française.
- d'encourager les actions qui méritent véritablement un soutien de la Communauté française en utilisant notamment la voie des avances de fonds et du préfinancement et de réduire ou supprimer toute initiative qui ne participe pas pleinement à dynamiser la politique sportive.
- de veiller à poursuivre la réforme du décret du 26 avril 1999 organisant le sport en Communauté française en collaboration et en concertation avec l'ensemble des acteurs représentatifs en Communauté française et, dans l'attente, d'assurer l'application pleine et entière du décret en vigueur (ex : la Commission d'avis visée à l'article 52 du décret) ;
- d'entamer un travail de mobilisation des acteurs du sport en envisageant de nouvelles synergies avec les Entités, avec les pays qui nous entourent et avec le secteur privé mais également en poursuivant un objectif d'amélioration du « climat » sportif en Communauté française ;
- de réduire drastiquement les contraintes administratives pesant sur les structures sportives, de faciliter le recrutement de cadres-sportifs au sein des fédérations et revenir aux missions premières des fédérations ;
- d'adopter des mesures concrètes pour encourager les filières de sports études et le sport en milieu scolaire, la pratique du sport pour tous et la réinsertion par le sport, une éthique dans la pratique sportive, le développement du sport sur le lieu de travail, la pratique du sport pour les personnes handicapées,...

J.-L. CRUCKE